



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

demandeurs d'asile

Question écrite n° 61830

Texte de la question

M. Jean-Claude Perez appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation du centre d'accueil de demandeurs d'asile (CADA) sis à Lagrasse, dans le département de l'Aude. Après avoir accueilli des réfugiés kosovars, ce centre, géré par la fédération audoise des oeuvres laïques (FAOL) dans le cadre du dispositif national mis en place par France Terre d'asile, accueille 53 réfugiés kurdes dont les dossiers sont actuellement instruits par l'OFPRA. Afin d'apporter une réponse à la saturation du dispositif national d'accueil de demandeurs d'asile administré par France Terre d'asile, les responsables de ce CADA ont légitimement émis le voeu de voir cette structure pérennisée par la direction de la population et des migrations de son ministère. Plusieurs centaines de places font actuellement défaut et le site de Lagrasse est parfaitement adapté pour un effectif de réfugiés de 40 à 50 places. Il ajoute que l'équipe sociale sur place se compose de 5 personnes et est parfaitement compétente pour garantir un travail sérieux et efficace. De plus, ce projet a l'avantage d'être soutenu par l'ensemble des élus locaux et la population de la commune est particulièrement favorable à cette initiative qu'elle appuie sans réserves. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître les dispositions, hautement souhaitables, qu'elle compte prendre pour répondre favorablement aux voeux émis par les responsables de cette structure dont l'action, menée en faveur de populations extrêmement fragilisées, est tout à fait remarquable.

Texte de la réponse

La capacité du dispositif national d'accueil a été très nettement accrue en 2000 et 2001 (création de 1 500 places supplémentaires) pour mieux répondre à l'évolution de la demande d'asile. Compte tenu de la demande d'hébergement, la répartition des places entre structures a été effectuée au cours du premier semestre 2000 sur la base des projets déjà parvenus à la direction de la population et des migrations. Ainsi les places créées au titre de l'année 2000 ont pu être mises à disposition au début de l'été, quant aux places 2001 elles ont été ouvertes par anticipation dès novembre ou décembre 2000. En conséquence, il n'est plus possible pour cet exercice budgétaire d'ouvrir de nouveaux CADA. Cependant, et dans la mesure où le ministre présente à nouveau, dans le cadre de la préparation du budget pour 2002, une demande de création de places de CADA, il est envisagé, dans la mesure où les capacités budgétaires le permettront, de pérenniser le financement du centre de Lagrasse, qui assure actuellement l'hébergement de familles kurdes, par sa transformation en CADA en 2002.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Perez](#)

Circonscription : Aude (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61830

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juin 2001, page 3194

Réponse publiée le : 13 août 2001, page 4689